



ROMANEL
SUR LAUSANNE

Conseil communal

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 27 mars 2025**

Présidence : M. le Président Guillaume DERIAZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 70/2025 adopté en séance de Municipalité du 10 février 2025 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

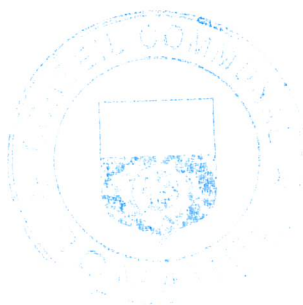
1. d'accepter le préavis municipal N° 70/2025 tel que présenté ;
2. de conserver le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2026-2031 ;
3. de conserver le nombre de membres du Conseil communal à 55 pour la législature 2026-2031.

Accepté à une large majorité, moins 6 avis négatifs et moins 4 abstentions.

Romanel-sur-Lausanne, le 27 mars 2025

Guillaume Deriaz

Président du Conseil



Afrodite Ismajli

Secrétaire du Conseil